

GUIDE TARIFAIRE DES PRINCIPALES OPÉRATIONS

Au 1^{er} Avril 2016

SOMMAIRE

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE 3

BANQUE À DISTANCE 4

VOS MOYENS ET OPERATIONS DE PAIEMENTS 5

Espèces	5
Chèques	5
Prélèvements	5
Virements	6
Effets	6
Cartes	6
Gestion des cartes	7
Paievements et retraits par carte	7
Terminaux de paiement électronique	7

IRREGULARITÉS ET INCIDENTS 8

Opérations particulières	8
Incidents de paiement	8
Effets	9
Cartes	10

CRÉDITS ET CONCOURS 11

Autres prestations	11
Escompte et gestion des créances	11
Engagement par signature	12

ARRÊTÉS DE COMPTE 13

PLACEMENTS FINANCIERS 13

LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES 14

Commission de change	14
Les chèques	14
Remise documentaire	15
Crédit documentaire	15

PRESTATIONS DIVERSES 17

LEXIQUE 18

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Ouverture de compte en € ou en devises	Gratuit
Forfait dossier administratif et juridique société en formation	100,00 €
Forfait annuel d'actualisation administrative et juridique du compte	150,00 €
Commission de tenue de compte en € ou en devises (par mois)	20 €
Clôture de compte	30 €
Relevé de compte sur support papier (<i>tarifs mensuels</i>)	
• Mensuel	Gratuit
• Bi-mensuel	10,00 €
• Décadaire	15,00 €
• Hebdomadaire	20 €
• Journalier	50 €
Enregistrement d'un changement d'adresse	Gratuit
Frais de retour courrier (<i>N.P.A.I</i>)	35,00 €
Délivrance d'un RIB ou IBAN	Gratuit
Enregistrement d'un changement d'adresse	Gratuit
Duplicata d'un relevé de compte en agence (<i>datant de moins d'un an</i>)	5,00 € TVA
Frais de gestion de compte courant inactif depuis plus de 12 mois (<i>par an</i>)	30,00 €

BANQUE Á DISTANCE

Abonnement à des services de banque à distance	Gratuit
Relevé de compte	Gratuit
Virement interne faveur compte autre bénéficiaire	Gratuit
Virement unitaire en faveur d'un compte dans une autre banque	1,00 €
Virement de masse en faveur d'un compte dans une autre banque (<i>par virement</i>)	0,50 €
Virement permanent en faveur d'un compte dans une autre banque	
• Mise en place	4,00 €
• Coût par virement	1,00 €
• Modification	Gratuit

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENTS

Espèces

Versement d'espèces	Gratuit
Retraits d'espèces au guichet de la TF Bank	Gratuit
Mise à disposition d'espèces auprès d'une agence de TF Bank	Gratuit

Chèques

Remise de chèque sur nos caisses	Gratuit
Remise de chèque à l'encaissement	Gratuit
Païement par chèque	Gratuit
Avis de sort sur chèque	10,00 €
Renouvellement de chéquier	Gratuit
Retrait de chéquier en agence	Gratuit
Commission de conservation du chéquier à nos guichets (<i>par mois</i>)	8,00 €
Destruction d'un chéquier mis à disposition à l'agence et non retiré au délai de 2 mois	10,00 €
Délivrance d'un chèque de banque	15,00 €

Prélèvements

Mise en place d'un avis de prélèvement	Gratuit
Païement d'avis de prélèvement et de Titres Interbancaire de païement	Gratuit

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENTS

Virement

Virement occasionnel ou permanent reçu	Gratuit
Virement interne faveur même compte bénéficiaire	Gratuit
Virement interne faveur compte autre bénéficiaire	2,00 €
Virement occasionnel en faveur d'un compte dans une autre banque	3,00 €
Virement permanent en faveur d'un compte dans une autre banque	
• Mise en place	8,00 €
• Coût par virement	2,00 €
• Modification	5,00 €
Virement sur support magnétique (<i>par opération</i>)	0,60 €

Effets

Paie ment

Avec convention de paiement automatique des effets (<i>par relevé</i>)	2,00 €
Sans convention de paiement automatique des effets (<i>par relevé</i>)	5,00 €

Encaissement

Commission de service (<i>par effet</i>)	
• Support papier	12,00 €
• Support magnétique	5,00 €
Commission d'encaissement	8,00 €

Commissions liées

Acceptation/prorogation/effet réclaté/modification	15,00 €
Avis de sort	16,00 €

Cartes

Carte VISA internationale	
• Débit immédiat	40,00 €
• Débit différé	45,00 €

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENTS

Cartes

Carte VISA premier	
• Débit immédiat	135,00 €
• Débit différé	150,00 €
• Droit d'entrée	40,00 €

Gestion des cartes

Réédition d'une carte	Gratuit
Edition ou réédition d'une carte en mode urgent	60,00 €
Réédition de code confidentiel	20,00 €
Réédition de code confidentiel en mode urgent	45,00 €
Relèvement du plafond de paiement ou de retrait	20,00 €
Duplicata de relevé d'achats CB	12,55 TVA
Frais de recherche sur opération CB	16,72 TVA

Paie ments et retraits par carte

Zone Euro

Paie ment libellés en euros	Gratuit
Retrait d'espèces (<i>par retrait au déla du 6 éme dans le mois</i>)	2,00 €

Hors zone Euro

Paie ment ou retrait	4,00 €
----------------------	--------

Terminaux de paie ment électronique

Commission d'encaissement	1%
Dossier impayés CB	20,00 €
Autres opérations nécessitant un traitement particulier	25,00 €

IRREGULARITÉS ET INCIDENTS

Opérations particulières

Commission d'intervention *	15,00 €
Commission de dépassement (<i>majoration taux client</i>) *	3%
• Minimum	50,00 €
Commission d'immobilisation *	1,50%
• Minimum	35,00 €
Commission d'engagement (<i>par mois indivisible</i>) *	1% l'an
• Minimum	30,00 €
Envoi d'un courrier pour régularisation d'un compte débiteur non autorisé ou d'un dépassement d'un débit autorisé *	50,00 €
Commission d'écarté *	5,00 €
Avis à tiers détenteur et saisie attribution	120,00 €
Opposition administrative (% applicable au montant de la créance due au Trésor)	10%
• Maximum	150,00 €

Incidents de paiement

Chèques

Chèque remis à l'encaissement et retourné impayé (<i>pour autre motif que sans provision</i>)	7,00 €
Opposition sur un chèque	17,00 €
Opposition sur un chéquier ou une série de chèques	25,00 €
Lettre d'information pour insuffisance de provision *	15,00 €
Forfait de rejet de chèque pour défaut de provision *	
• Inférieur ou égal à 50 €	20,00 €
• Supérieur à 50 €	40,00 €
• Supérieur à 1000 €	70,00 €
Gestion d'interdiction bancaire notifiée par la Banque de France (<i>Interdit bancaire autres banques</i>)	40,00 €

Incidents de paiement

Chèques

Suivi de compte en interdiction bancaire (<i>par mois</i>)	10,00 €
Blocage de provision pour chèque rejeté	20,00 €
Paiement d'un chèque émis en période d'interdiction bancaire (<i>interne ou externe</i>)	10,00 €

Prélèvements

Opposition sur un prélèvement	
• Ponctuelle avant exécution (<i>dans les délais légaux de révocation</i>)	Gratuit
• Retrait de consentement (<i>dans les délais légaux de révocation</i>)	20,00 €
Non paiement pour défaut de provision	
• inférieur à 20 €	Gratuit
• Supérieur ou égal à 20 €	20,00 €
Non paiement pour autres motifs	Gratuit

Virements

Non exécution pour faute de provision	20,00 €
Opposition sur virement permanent	
• Ponctuelle avant exécution	Gratuit
• Retrait de consentement	10,00 €

Effets

Opposition	15,00 €
Frais pour impayé sur remise d'effet	25,00 €

IRREGULARITÉS ET INCIDENTS

Cartes

Opposition par la banque pour usage abusif	35,00 €
Commission de récupération de carte pour usage abusif (suite capture de la carte au DAB ou chez un commerçant)	40,00 €
Frais de levée d'interdiction de carte	Gratuit
Lettre d'information pour insuffisance de provision	20,00 €
Opposition par le porteur pour perte ou vol	Gratuit
Destruction de carte non retirée dans les deux mois	10,00 €

CRÉDITS ET CONCOURS

Frais de mise en place d'un concours (<i>découvert, crédit, escompte...</i>)	1,20%
• Minimum	200,00€
Commission d'étude, d'instruction et de montage de dossier (<i>découvert, crédit, escompte...</i>)	1,20%
• Minimum	200,00€
• Maximum	1500,00€
Renouvellement de concours (<i>découverts, crédit, escompte...</i>)	1,00%
• Minimum	200,00€
• Maximum	1500,00€

Autres prestations

Modification d'un contrat de prêt par avenant	200,00 €
Remboursement par anticipation (<i>sur le capital retant dû</i>)	0,50%
Frais de relance pour échéance de prêt impayé	25,00 €
Frais de modification de la date de prélèvement d'un prêt	20,00 €
Frais de mise en demeure pour impayé prêt	50,00 €
Intérêts de retard sur échéance de prêt régularisé* (<i>Taux du prêt majoré de</i>)	3,00%
Assurance (<i>décès, invalidité permanente et définitive sous réserve d'acceptation de dossier</i>)	0,30%
Duplicata du tableau d'amortissement	16,72 € TVA

Escompte et gestion des créances

Escompte

Taux d'intérêt	Nous consulter
• Minimum d'intérêts perçus par effet	20,00 €
Commission de manipulation par remise	15,00 €

Avance sur factures

Commission de manipulation par remise	15,00 €
Commission d'encaissement par effet	5,00 €

Cessions de créances dans le cadre de la Loi Dailly

Frais d'établissement de convention	50,00 €
Commission de manipulation par remise	8,00 €
Commission de notification ou acceptation	20,00 €
Frais accusé de réception	10,00 €
Commission de prorogation	20,00 €
Créance impayée	30,00 €

Engagements par signature

Frais de dossier sur caution et gage	250,00 €
Commission sur caution émise (<i>par trimestre indivisible</i>)	2,50%
• Minimum	200,00 €
Commission sur aval (<i>par trimestre indivisible</i>)	1% à 2,50%
• Minimum	200,00 €
Information annuelle des cautions (<i>Article L.313-22 du CMF et L.341-6 du Code de la consommation</i>)	50,00 €
Frais de dossier sur acte pré établi	70,00 €
Frais de dossier sur acte spécifique	200,00 €
Etablissement d'un avenant	80,00 €
Frais de nantissement ou gage inscrit en garantie d'un concours	350,00 €
Mainlevée partielle ou totale de garantie	80,00 €

Intérêt débiteurs sur découvert autorisé	Taux de base TF Bank + marge
Commission de manipulation par remise	Taux de base TF Bank + marge

Le taux de base de la TF Bank est porté à la connaissance des clients par voie d'affichage ou information écrite.

Commission de plus fort découvert *	0,06% par mois
• Minimum	200,00 €
Commission de mouvement *	0,75%
• Minimum	20,00 €
Commission d'engagement*	1% l'an
• Minimum	40,00 €

Les placements financiers

Pour gérer sans risque vos excédents de trésorerie avec un taux de rendement garanti dès le départ.

Taux négociés en fonction de la durée, de l'évolution du marché et de l'importance des capitaux placés.

[Nous consulter](#)

Commission de change

Commission de change applicable à toute opération nécessitant l'achat ou vente de devises	25,00 €
• Jusqu'à 100 000 €	1/2 ‰
• De 100 001 € à 500 000 €	1/4 ‰
• Au-delà de 500 001 €	1/8 ‰

Les transferts au guichet de l'agence

(comportant les coordonnées bancaires du bénéficiaire IBAN/BIC et adresse SWIFT de la banque)

Tunisie	0,35%
• Minimum	25,00 €
• Maximum	500,00 €
Hors Zone Euro	0,50%
• Minimum	35,00 €
• Maximum	1000,00 €

Transfert en provenance de l'étranger en € ou en devises (domicilié à TF Bank)	25,00 €
--	---------

Les chèques

Encaissement chèque sur l'étranger libellé (en € ou en devise) sous bonne fin	1,20%
• Minimum	25,00 €
• Maximum	100,00 €
Paiement chèque reçu de l'étranger (en € ou en devise)	1,20%
• Minimum	25,00 €
• Maximum	100,00 €
Chèque tiré sur l'étranger revenant impayé	50,00 €
Avis de sort sur chèque tiré sur l'étranger	20,00 €

Les mots marqués d'une étoile * sont expliqués dans le "Lexique" en fin de brochure.

Les effets simples

Remise d'un effet simple sur l'étranger libellé (en € ou en devise) sous bonne fin	1,20 ‰
• Minimum	25,00 €

Les effets documentaires

Effet documentaire	1,50 ‰
• Minimum	100,00 €
• Maximum	300,00 €

Remise documentaire

Import	2,50 ‰
• Minimum	80,00 €
• Maximum	500,00 €

Export	1,50 ‰
• Minimum	50,00 €
• Maximum	300,00 €

Retour impayé d'effet simple ou documentaire	50,00 €
Prorogation d'effet simple ou documentaire	30,00 €
Avis de sort sur effet simple ou documentaire	20,00 €

Crédit documentaire

Import	
Ouverture/prorogation ou augmentation (par trimestre indivisible)	2,50 ‰
• Minimum	120,00 €
Ouverture/prorogation ou augmentation de crédit confirmé (par trimestre indivisible)	1,50 ‰
• Minimum	150,00 €
Modification (sauf prorogation ou augmentation)	80,00 €
Levée de documents	1,50 ‰
• Minimum	120,00 €

LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES

Crédit documentaire

Import

Paiement différé ou acceptation (<i>minimum de perception 2 mois</i>)	1,50 ‰
• Minimum	90,00 €
Commission pour documents irréguliers	80,00 €
Levée de réserves	80,00 €
Commission d'endos	1,00 ‰
• Minimum	90,00 €

Export

Préavis de transmission d'un crédit documentaire	60,00 €
Notification/prorogation ou augmentation	1,50 ‰
• Minimum	70,00 €
Commission de confirmation (<i>par trimestre indivisible</i>)	
• Crédit inférieur à 10.000 €	2,00 ‰
• Crédit supérieur à 10.000 €	2,50 ‰
• Minimum	150,00 €
Modification (<i>sauf prorogation ou augmentation</i>)	80,00 €
Levée de documents	1,70 ‰
• Minimum	150,00 €
Paiement différé ou acceptation (<i>minimum de perception 2 mois</i>)	1,50 ‰
• Minimum	150,00 €
Mise en conformité ou levée de réserves pour documents non conformes	90,00 €
Commission de transfert de crédit	1,50 ‰
• Minimum	150,00 €
Commission de non réalisation	75,00 €
Forfait prestation de service	
• Import	80,00 € TVA
• Export	130,00 € TVA

Le forfait comprend les frais de télécopie, Swift, et les frais postaux dont les frais Chronopost pour l'étranger

PRESTATIONS DIVERSES

Frais SWIFT

• Tunisie	8,36 € TVA
• Autres pays	16,72 € TVA

Frais de transmission par télécopie vers la France

• 1ère page	5,02 € TVA
• Page supplémentaire	2,51 € TVA

Frais de transmission par télécopie vers l'étranger

• 1ère page	8,36 € TVA
• Page supplémentaire	3,35 € TVA

Recherche document (*hors photocopie*)

• Année en cours	13,38 € TVA
• Année antérieure	25,08 € TVA

Envoi de carte/chéquier en recommandé

• France	13,38 € TVA
• Etranger	25,08 € TVA

Frais de photocopie (*la pièce*)

1,67 € TVA

Demande d'attestation simple

8,36 € TVA

Demande d'attestation spécifique

16,72 € TVA

Demande de renseignements commerciaux aux commissaires aux comptes

167,2 € TVA

Date de valeur : Les dates de valeur généralement applicables sont les suivantes :

- Opérations au débit : jour de règlement interbancaire
- Opérations au crédit
- Remise de chèque : date de remise + 2 jours ouvrés
- Opération sans change : date de règlement interbancaire
- Opération avec change : date de règlement interbancaire + délai de change (2 jours ouvrés)

La date de valeur, appliquée à chaque opération sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs, est la date de l'inscription au compte, sauf dans les cas où la Banque, à raison des délais techniques de traitement et d'encaissement, est amenée à appliquer une date différente.

Jour ouvré : Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi

Commission annuelle de tenue de dossier administratif : Dans le cadre réglementaire de la connaissance client et du dispositif de notation interne de l'établissement, frais inhérents à la gestion, à la fiabilisation et à l'actualisation des données administratives, juridiques, comptables et financières du client.

Autorisation de découvert ou facilité de découvert : Contrat de crédit en vertu duquel la Tunisian Foreign Bank autorise expressément le Client, emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde du compte courant de ce dernier.

Dépassement : Découvert tacitement accepté en vertu duquel la Tunisian Foreign Bank autorise le client, emprunteur, à disposer de fonds qui dépassent le solde de son compte courant ou de l'autorisation de découvert convenue.

Information annuelle des cautions : renseignements fournis aux personnes physiques ou morales qui se sont portées caution en faveur d'un de nos clients exerçant une activité professionnelle. Ces renseignements portent sur le montant des engagements garantis au 31 décembre de chaque année.

Intérêts débiteurs : intérêts calculés en appliquant le taux d'intérêt conventionnel aux soldes débiteurs en valeur.

Pour les comptes en euros, si aucun taux d'intérêt n'a été convenu, celui-ci sera égal au taux maximum autorisé en application des articles L313-1 et suivants et articles R313-1 et suivants du Code de la consommation, et L313-5-1 du Code monétaire et financier, catégorie "Découverts en compte" pour le type de clientèle concernée, publié à la fin de chaque trimestre civil au Journal Officiel.

Commission de mouvement : Commission calculée en appliquant un pourcentage sur tous les mouvements débiteurs commerciaux. Sont exonérés tous les montants débiteurs générés par la TFBank (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.
Commission de plus fort découvert : Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois. Perçue à chaque arrêté, trimestriel par défaut, elle est calculée pour chacun des mois consécutifs de la période séparant deux arrêts, en prenant en compte le plus fort découvert du mois. Commission de dépassement : Commission mensuelle prélevée lorsque le solde débiteur en valeur a dépassé le montant de l'autorisation de découvert ou lorsqu'il existe un solde débiteur en l'absence de toute autorisation de découvert.

Commission d'immobilisation sur découvert : Commission prélevée au titre d'un solde débiteur permanent sur la période d'arrêté. Elle est calculée en appliquant un taux sur les nombres débiteurs de la période.

Commission d'engagement : Commission calculée en appliquant un pourcentage sur le montant non utilisé de l'engagement octroyé (découvert, escompte, ASF...). Elle est perçue à chaque arrêté

Commission d'intervention : Somme perçue en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...). Cette commission d'intervention est perçue dans la limite de cinq opérations par jour.

Afin d'éviter ces frais, veillez à conserver en permanence votre solde créditeur, ou le cas échéant, dans la limite de votre découvert autorisé

N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour étudier la mise en place d'une autorisation ponctuelle

Commission d'écarté : Commission perçue sur les écritures mise en attente de paiement qui rendent le compte débiteur ou en dépassement de l'autorisation. Cette commission d'écarté, correspond à la rémunération des tâches engendrées par le suivi quotidien des opérations écartées et hors du cadre défini avec la banque, elle est perçue dans la limite de dix opérations par jour.

Information préalable pour chèque non provisionné : Lettre adressée par la banque, lorsque vous avez émis un chèque sans provision, préalablement au rejet du chèque. Elle vous informe des délais pour constituer la provision et régulariser votre situation ainsi que des conséquences, notamment financières, d'un éventuel rejet.

Forfait de rejet de chèque pour défaut de provision : Ce forfait de rejet d'un chèque comprend : les frais de rejet, la déclaration à la Banque de France, l'envoi de la lettre d'injonction, la délivrance d'un certificat de non paiement éventuellement demandé par le bénéficiaire du chèque impayé, la demande de main levée d'interdiction.

Commission de tenue de compte : Elle rémunère les services de gestion administrative et comptable du compte. C'est une commission forfaitaire mensuelle.

Compte inactif : Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants et de 5 ans pour les comptes-titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés ;
- Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

Zone SEPA (Single Euro Payments Area): Comprend les pays de l'Union Européenne + Islande - Liechtenstein - Norvège - Suisse - Monaco - Saint-Marin.
A l'intérieur de cette zone géographique chaque donneur d'ordre peut utiliser des virements et des prélèvements dans les mêmes conditions de coût, de délai et de sécurité

BIC (Business Identifier Code) : Codification internationale sur 8 ou 11 caractères alpha numériques, attribuée par l'ISO (Organisation pour la Standardisation Internationale) et servant à identifier une institution bancaire ou une entreprise.

IBAN (Internal Bank Account Number) : correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. Ceux-ci sont indispensables pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. En France, l'IBAN va remplacer nos traditionnels RIB.

ICS (Identifiant Créancier SEPA) : Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

SDD : SEPA Direct Débit : prélèvement SEPA.

SDD B2B : SEPA Direct Débit Business to Business. Le prélèvement SEPA B2B optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.

SDD CORE : SEPA Direct Débit CCompensation REtail. Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

Mandat de prélèvement SEPA : Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

RUM (Référence Unique du Mandat) : Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

Opposition sur un ou plusieurs prélèvements : Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de retrait du consentement à l'opération de paiement ou de révocation de l'ordre de paiement.

SCT : SEPA Crédit Transfert : virement SEPA.

Modalités de répartition des frais entre le donneur d'ordre et le bénéficiaire

« **Frais partagés** » **SHARE**

Le donneur d'ordre supporte les frais d'émission de virement de la TFBank et le bénéficiaire les frais d'encaissement de sa banque. Ce mode de répartition des frais est le plus souvent utilisé et est appliqué par défaut si les instructions du donneur d'ordre ne précisent pas clairement le type de frais associé à l'opération.

« **Tous frais à la charge du donneur d'ordre** » **OUR**

L'intégralité des frais, c'est-à-dire les frais de la TFBank, les frais de la banque du bénéficiaire et les frais du correspondant, le cas échéant, sont à la charge du donneur d'ordre. Cette règle permet au bénéficiaire du virement de recevoir l'intégralité du montant de l'opération. Lorsque ce type de frais est choisi, le donneur d'ordre autorise la TFBank à le débiter ultérieurement de frais complémentaires pouvant être réclamés par la banque du bénéficiaire ou par le correspondant étranger.

« **Tous frais au bénéficiaire** » **BEN**

Les frais d'émission sont déduits du montant du virement effectué par la TFBank, et le bénéficiaire paie les frais d'encaissement (cas spécifique d'accord entre donneur d'ordre et bénéficiaire).

VOS AGENCES TF BANK

EN FRANCE

Agence Paris Pyramides

19, rue des Pyramides 75001 Paris
Tél.: 01.53.45.30.30 - Fax : 01.53.45.30.76
agencedusiege@tfbank.fr

Agence Paris Belleville

26-28. bd de Belleville 75020 Paris
Tél.: 01.43.66.60.81 - Fax: 01.43.66.13.84
agencedeparis@tfbank.fr

Agence Paris République

31, avenue de la République 75011 Paris
Tél.: 01.82.73.14.60
agencederepublique@tfbank.fr

Agence de Marseille

20, BD d'Athènes - 13001 Marseille
Tél.: 04.91.50.71.21 - Fax: 04.91.95.63.63
agencedemarseille@tfbank.fr

EN TUNISIE

Agence de Tunis

Angle avenue Mohamed V - rue 8006
Montplaisir-1002 Tunis Belvédère
Tél.: +216.71.95.01.00 - Fax: +216.71.95.00.16
agencedetunis@tfbank.fr